

Rennes, le 1er décembre 2022

## 2 millions d'euros dédiés aux projets citoyens du département

Soucieux de renforcer la démocratie participative sur le territoire et l'implication citoyenne des Bretillien.nes, le Département d'Ille-et-Vilaine a lancé son premier budget participatif ce jeudi 1<sup>er</sup> décembre pour faire émerger des projets locaux d'intérêt général proposés et choisis par les habitants.

Renouvelable tous les 2 ans, ce budget participatif de 2 millions d'euros est réparti sur chacun des six territoires du département à parts égales (Rennes, Redon-Vallons, Saint-Malo, Fougères, Brocéliande et Vitré) et ouvert à tous les Bretilliens.nes de 16 ans et plus ainsi qu'aux associations locales.

Plusieurs ateliers seront organisés au mois de janvier 2023 dans toute l'Ille-et-Vilaine pour aider les participant.es, notamment les personnes les plus éloignées du numérique, à déposer leurs idées via la plateforme numérique : [jeparticipe.ille-et-vilaine.fr](https://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr). Toutes les dates de ces ateliers sont disponibles sur ce site et dans le prochain magazine « Nous, Vous Ille ».

### Quel cadre pour le budget participatif départemental ?

Les idées proposées dans le cadre du budget participatif doivent relever de thématiques s'inscrivant dans les compétences portées par le Département : les solidarités (insertion, autonomie, handicap, enfance, inclusion numérique), l'environnement et la biodiversité, la culture, l'éducation, la jeunesse, le sport, l'égalité femme-homme, la citoyenneté et la laïcité, l'économie sociale et solidaire, le tourisme et le patrimoine, les mobilités durables.

Il doit s'agir de projets d'aménagement, de travaux, de rénovation ou d'acquisition de matériel. Ces projets doivent également respecter un principe simple : aucun d'eux ne pourra entraîner l'artificialisation d'un espace naturel ou « espace vert ».

### Les 5 étapes de ce premier budget participatif :

- Du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 15 février 2023 : dépôt des idées sur la plateforme [jeparticipe.ille-et-vilaine.fr](https://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr) ;
- Du 15 février au 31 mai 2023 : analyse technique et financière des projets ;
- Du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2023 : vote des citoyen.nes pour trois projets ;
- Juillet 2023 : publication des projets lauréats ;
- 2023-2024 : mise en œuvre des projets lauréats.

### Une commission citoyenne pour garantir la transparence de la démarche :

Composée de vingt-quatre citoyennes et citoyens volontaires représentant les six territoires du département, la commission citoyenne de ce budget participatif pourra suivre l'organisation de ce budget participatif, pour vérifier l'égalité de traitement des projets proposés. Elle accompagnera le déroulement du budget participatif dans ses différentes étapes, pourra notamment attribuer des coups de cœur à des projets et participer à l'évaluation de cette première édition.

Pour toute question relative au fonctionnement du budget participatif, les Bretillien.nes peuvent contacter le Département au 02-99-02-45-45 ou par mail : [democratieparticipative@ille-et-vilaine.fr](mailto:democratieparticipative@ille-et-vilaine.fr)

## Visuel pour le budget participatif départemental



## Vidéo de présentation du budget participatif départemental

